

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 17 10 2023
ID : 974-249740101-20231012-2023_101_BC_7-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de présents : 12

Nombre de représentés : 1

Nombre d'absents : 3 **Secrétaire de séance** : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_101_BC_7
Co-Maitrise d'ouvrage - Territoire de
L'Ouest / Commune de La Possession
ZA Balthazar Voie verte et
requalification de la rue Hanoï

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :


Le Président certifie que :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231012-2023_101_BC_7-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 101 BC 7 : CO-MAITRISE D'OUVRAGE - TERRITOIRE DE L'OUEST / COMMUNE DE LA POSSESSION
ZA BALTHAZAR VOIE VERTE ET REQUALIFICATION DE LA RUE HANOÏ

Le Président de séance expose :

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert des zones d'activités aux intercommunalités. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, le TCO dispose de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». A compter de cette date, le TCO est seul habilité à intervenir dans le socle des missions qui constituent cette compétence.

Le conseil communautaire, par délibération n° 2018_043_CC_25 du 28 mai 2018, ainsi que le conseil municipal de La Possession, par délibération n°5 du 18 décembre 2018 ont déclaré approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités.

En tant que gestionnaire des zones d'activités économiques, le TCO a engagé des études afin d'établir l'état des espaces publics. Le diagnostic réalisé montre la nécessité d'engager des travaux de requalification et de sécurisation de la voirie de la ZA Balthazar.

De ce fait, les Parties souhaitent recourir aux modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage désignée proposées par l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique, relative au transfert de la maîtrise d'ouvrage, s'appliquant lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage.

Ainsi, il est envisagé de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et le TCO. Cette convention, présentée en annexe, précise les conditions d'organisation de cette co-maîtrise d'ouvrage et en fixe les termes.

Le chiffrage de l'opération (stade PRO) a été estimé à 1 151 139 € HT par la Commune de la Possession.

La participation du TCO est égale à 314 806 €, correspondant au coût des travaux situés dans la ZAE Balthazar, soit 110 ml d'aménagement.

Les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage sont précisées dans la convention jointe en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

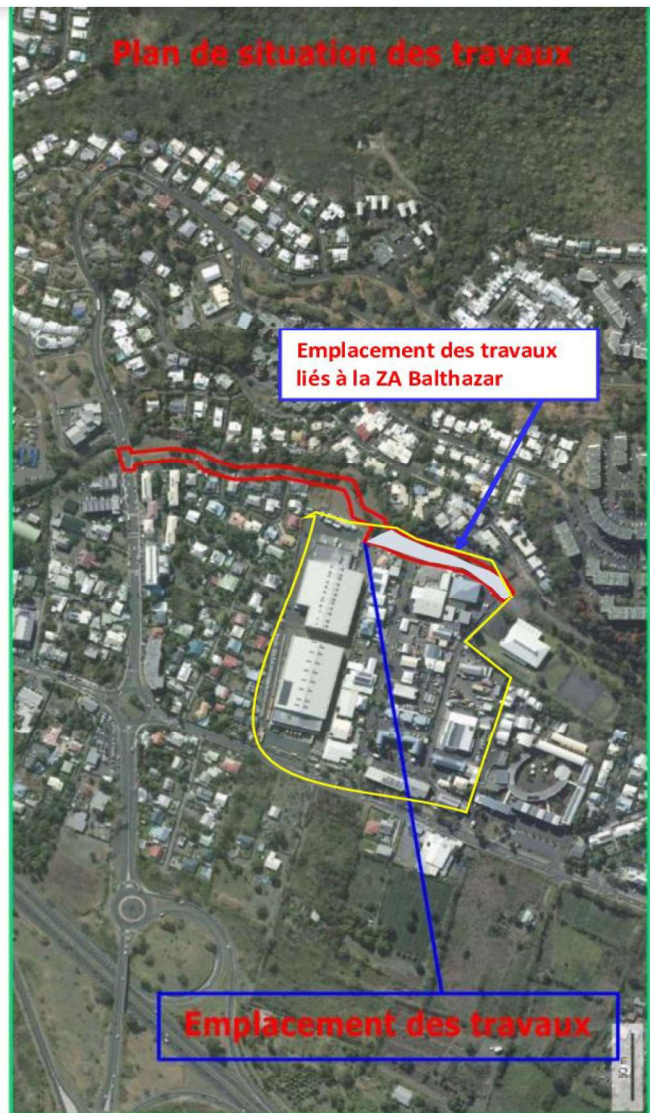
ID : 974-249740101-20231012-2023_101_BC_7-DE



- **APPROUVER le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de La Possession et le TCO pour la réalisation de la voie « verte » secteur ZAE Balthazar ;**
- **VALIDER au titre de la co-maîtrise d'ouvrage, la participation du TCO pour un montant de 314 806 € conformément aux dispositions de la convention ;**
- **AUTORISER le Président du TCO à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président



Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231012-2023_101_BC_7-DE